

MIDI-PYRÉNÉES

Axe 2 : Optimiser les démarches de GPMC dans les établissements

FAE Technicien Hospitalier et Technicien Supérieur Hospitalier

Contexte

L'arrêté du 21 août 2013 fixe les modalités d'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi (FAE) des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers (TH et TSH).

La formation doit être achevée à la fin de l'année qui suit la nomination, le détachement ou l'intégration directe.

Objectifs

- Cf. Arrêté du 21 août 2013

Renseignements complémentaires

- Module 1 : le cadre d'exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la Fonction Publique Hospitalière (1 semaine soit 35h)
- Module 2 : techniques de management et de communication (12 jours soit 84h)
- Module 3 : connaissances techniques spécifiques aux établissements de la FPH permettant l'exercice des fonctions des TH et TSH (2 semaines soit 70h)

Date limite d'inscription :19 décembre 2018

Public

Agents nommés dans le corps à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude, agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps

Exercice

2019

Code de formation

AFC1TSH

Nature

AFC

Organisé par

IRFOCOP

Date et lieu

GROUPE 1

Du 19 février au 22 février 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 11 mars au 12 mars 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 9 avril au 12 avril 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 20 mai au 22 mai 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 11 juin au 14 juin 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 24 septembre au 26 septembre 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 14 octobre au 16 octobre 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement

Du 12 novembre au 15 novembre 2019

En établissement - lieu précis communiqué ultérieurement